

# LA CFDT FONCTION PUBLIQUE MARTÈLE SES REVENDICATIONS SUR LE TÉLÉTRAVAIL ET LE JOUR DE CARENCE

Publié le 20/11/2020  
Par Guillaume Lefèvre

**Les visioconférences hebdomadaires entre les organisations syndicales et la ministre de la Fonction publiques se suivent et se ressemblent depuis le début du deuxième confinement.**

« Il est indispensable d'anticiper les prochaines semaines, réagit Mylène Jacquot, la secrétaire générale de la [CFDT Fonctions publiques](#), au sortir de la réunion hebdomadaire de suivi de la situation sanitaire, du 19 novembre. *Les modalités sanitaires ne pourront être respectées que si elles sont construites en associant plus largement encore les organisations syndicales.* » Et de déplorer que, encore trop souvent, les agents publics subissent les annonces, plus qu'ils n'en sont les acteurs. En Bretagne, un CHSCT du ministère des Armées a duré... 14 minutes. « *Pour que les mesures soient efficaces, les organisations du travail doivent être pensées avec les agents, qui œuvrent au bon fonctionnement des services publics. Nous entendons encore trop de propos caricaturaux.* » La CFDT Fonctions publiques a donc - de nouveau - insisté sur l'importance du télétravail. « *Le télétravail, c'est du travail !* » Elle exige des employeurs publics le maintien d'objectifs chiffrés, la liste des missions télétravaillables et la mise en place de formations, tant sur l'utilisation des outils, que sur le management. Elle met aussi le gouvernement face à ces responsabilités. La CFDT Fonctions publiques déplore que l'objectif de 50 % de télétravailleurs fixé par la ministre, Amélie de Montchalin, soit encore loin d'être atteints, même si les progrès sont observables de semaine en semaine.

## **En finir avec le jour de carence**

Sur le jour de carence, la ministre n'a pas totalement fermé la porte à une suspension. La possibilité d'en exempter les personnels atteint par le COVID est à l'étude. Une mesure qui, si elle se concrétise, ne répondrait toutefois pas aux enjeux. La CFDT Fonctions publiques demande toujours sa suspension, et à terme sa suppression. Le rapport sur l'état de la fonction publique 2020, récemment publié, pointait d'ailleurs le faible impact de la mesure. « *Dans la la territoriale et l'hospitalière, les résultats sur la période 2014-2019 montrent que la réintroduction du jour de carence en 2018 n'a pas eu d'effet ni sur la proportion d'agents absents pour raison de santé ni sur la durée de ces absences.* » A l'Etat, si les absences de courtes durées ont diminué, celles supérieures à une semaine ont augmenté.

Enfin, alors qu'elle alerte sur la situation des contractuels et demande la prorogation des contrats en cours, la CFDT Fonctions publiques se félicite d'avoir obtenu la mise en place d'un suivi particulier pour ces personnels par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Par ailleurs, la CFDT Fonctions a profité de ce rendez-vous pour rappeler qu'elle conteste, avec quatre de ses fédérations, le décret portant sur la reconnaissance en maladie professionnelle. Elle demande au gouvernement de revoir ce dispositif.